

	<b>PROGRAMME DE FORMATION</b> <b>FCA-18-PL-RNIV/TRANSPO/Q1-29H</b>		04/01/2018	
	Version 1	Indice A		

### Programme détaillé de la formation

La formation de 29 heures est consacrée à la présentation :

- des évolutions réglementaires, engagées dans le cadre de la transposition de la directive 2014/45/UE, qui seront applicables à compter du 20 mai 2018, notamment celles qui concernent l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié et les instructions techniques liées aux fonctions.

La formation comprend les modules présentiels suivants :

- Présentation générale (2h) : les évolutions réglementaires 2017, dispositions de l'arrêté applicable au 20 mai 2018, la notion d'évaluation des risques mécaniques.
- Fonction 0 (1h)
- Fonction 1 (3h)
- Fonction 2 (1h)
- Fonction 3 (1h)
- Fonction 4 (3h)
- Fonction 5 (4h)
- Fonction 6 (6h)
- Fonction 7 (2h)
- Fonction 8 (2h)
- Fonctions spécifiques (1h)
- Evaluations (3h)

Pour l'ensemble des modules sur les fonctions, le programme prévoit une présentation :

- Des nouvelles instructions techniques ;
- Des évolutions de ces fonctions par rapport à la réglementation en vigueur ;
- Des méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de ces fonctions ;
- Des correspondances entre les différentes technologies et les points de contrôle associés ;
- Des défaillances constatables et critères d'application de ces défaillances.

FAD Q3											
	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h
<b>lundi</b>	Présentation générale		Fonction 0	Fonction 1	Repas	Fonction 1		Fonction 2	Fonction 3	Fonction 4	
<b>mardi</b>	Fonction 4		Fonction 5		Repas	Fonction 5		Fonction 6			
<b>mercredi</b>	Fonction 6			Fonction 7	Repas	Fonction 7	Fonction 8		Fonction 5	Evaluation Q1	
<b>jeudi</b>	Evaluation pratique		Q2		Repas	Q2		Evaluation pratique			
<b>vendredi</b>		Q3			Repas	Evaluation pratique					

	PROGRAMME DE FORMATION		04/01/2018	
	FCA-18-PL-RNIV/TRANSPO/Q2-4H		Version 1	Indice A

## Programme détaillé de la formation

La formation de 4 heures est consacrée à la présentation :

- des évolutions réglementaires, engagées dans le cadre de la transposition de la directive 2014/45/UE, qui seront applicables à compter du 20 mai 2018, notamment celles qui concernent l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié et l'instruction technique liée à la fonction 9.

La formation comprend le module présentiel suivant :

- TCP (3,5h)
- Evaluations (30 min)

Pour l'ensemble du module sur la fonction 9, le programme prévoit une présentation :

- De la nouvelle instruction technique ;
- De l'évolution de la fonction par rapport à la réglementation en vigueur ;
- Des méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de cette fonction ;
- Des correspondances entre les différentes technologies et les points de contrôle associés ;
- Des défaillances constatables et critères d'application de ces défaillances.

FAD Q3											
	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h
<b>lundi</b>	Présentation générale		Fonction 0	Fonction 1	Repas	Fonction 1		Fonction 2	Fonction 3	Fonction 4	
<b>mardi</b>	Fonction 4		Fonction 5		Repas	Fonction 5		Fonction 6			
<b>mercredi</b>	Fonction 6			Fonction 7	Repas	Fonction 7	Fonction 8		Fonction 5	Evaluation Q1	
<b>jeudi</b>	Evaluation pratique		Q2		Repas	Q2		Eval Q2	Evaluation pratique		
<b>vendredi</b>		Q3			Repas	Evaluation pratique					

	PROGRAMME DE FORMATION		04/01/2018	
	FCA-18-PL-RNIV/TRANSPO/Q3-7H		Version 1	Indice A

### Programme détaillé de la formation

La formation de 7 heures est consacrée à la présentation :

- des évolutions réglementaires, engagées dans le cadre de la transposition de la directive 2014/45/UE, qui seront applicables à compter du 20 mai 2018, notamment celles qui concernent l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié et l'instruction technique liée à la fonction 14.
- Des dernières évolutions de la SR/V/P34 relative aux contrôles complémentaires TMD.

La formation comprend les modules présentiels suivants :

- TMD (6.5h dont 4h de FAD)
- Evaluations (30 min)

Pour l'ensemble du module sur la fonction 14, le programme prévoit une présentation :

- De la nouvelle instruction technique ;
- Des évolutions de cette fonction par rapport à la réglementation en vigueur ;
- Des méthodologies de contrôles applicables aux points de contrôle de cette fonction ;
- Des correspondances entre les différentes technologies et les points de contrôle associés ;
- Des défaillances constatables et critères d'application de ces défaillances.

FAD Q3											
	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h
<b>lundi</b>	Présentation générale		Fonction 0	Fonction 1	Repas	Fonction 1		Fonction 2	Fonction 3	Fonction 4	
<b>mardi</b>	Fonction 4		Fonction 5		Repas	Fonction 5		Fonction 6			
<b>mercredi</b>	Fonction 6			Fonction 7	Repas	Fonction 7	Fonction 8		Fonction 5	Evaluation Q1	
<b>jeudi</b>	Evaluation pratique		Q2		Repas	Q2		Evaluation pratique			
<b>vendredi</b>		Q3		Eval Q3	Repas	Evaluation pratique					

Le nombre de stagiaires est limité à 12 contrôleurs par sessions afin d'assurer un format de formation cohérent avec les exigences imposées aux formations de maintien de qualification pour 2017.

### Parties du programme prévues en téléformation

Module de formation à distance (4 heures minimum)

Plateforme de e-learning de FCA (E-doceo)

Assistance technique en cas de besoin fournie par l'organisme de formation FCA

	<p style="text-align: center;">PROGRAMME DE FORMATION</p> <p style="text-align: center;">FCA-18-PL-RNIV/TRANSPO/Q3-7H</p>	04/01/2018	
		Version 1	Indice A

Réalisation complète de la FAD avant le début de la formation en présentiel.

Ce module de formation a pour but de faire découvrir aux stagiaires, notamment par le biais d'exercices (112 questions), la nouvelle instruction technique SR/V/P34 E.

Le seuil de validation de la formation à distance est de 80 bonnes réponses minimum sur les 112 questions que comporte le module de FAD.

Si un contrôleur échoue au seuil de validation ou n'a pas réalisé les 4 heures de FAD 1 semaine avant le début de la formation en présentiel, il est contacté téléphoniquement afin qu'il refasse cette même formation.

Si un contrôleur échoue au seuil de validation ou n'a pas réaliser les 4 heures de FAD au premier jour de la formation en présentielle, il ne pourra ni accéder ni valider cette formation.

Contenu de la FAD :

Rappels/étude de document (95 slides), temps minimum : 72 minutes

- Synthèse sur les principales modifications ADR 2017
- Documents de référence
- Définitions générales
- Définitions des véhicules selon l'ADR
- Modalités des contrôles de la fonction 15
- Rappel sur les classes de véhicules selon l'ADR
- Équipements induits par le codage citerne et par les dispositions spéciales
- Caractéristiques des véhicules concernés par la conformité freinage prévue par le 9.2.3 de l'ADR et en application de l'article 25 de l'arrêté TMD
- Dispositions relatives au contrôle des commandes de sécurité
- Utilisation du phrasier de la SR/V/P34 E

Exercice (112 questions /réponses), temps minimum : 168 minutes

- Recherche des bonnes réponses sur l'ADR ou la SR/V/P34 E en lien.